

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
2 — 58 — —	Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 48 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	Omnibus.
9 — 36 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* du 10 août.

L'Empereur est arrivé hier soir, à six heures et demie, à Paris.

Sa Majesté a été reçue, à la gare de Strasbourg, par LL. E. Exc. les ministres, le préfet de la Seine et son secrétaire général, le préfet de police et les administrateurs du chemin de fer de l'Est.

Sa Majesté est montée dans une voiture découverte où ont pris place MM. le général Espinasse, aide-de-camp; le prince de La Tour d'Auvergne, officier d'ordonnance; et le marquis de Lagrange, écuyer; et s'est rendue au palais des Tuileries, où l'attendait Sa Majesté l'Impératrice. Leurs Majestés sont ensuite parties ensemble pour Saint-Cloud.

La population, qui se pressait devant la gare et sur les boulevards, a fait entendre les plus vives acclamations sur le passage de l'Empereur.

Sa Majesté est en parfaite santé.

On parle beaucoup depuis quelques jours de l'occupation de l'île des Serpents par les Turcs. S'il en faut croire le *Nord*, ce serait là une bien petite affaire. L'île des Serpents, d'après ce journal, appartenait avant la guerre aux Russes, qui l'avaient momentanément abandonnée. Les Turcs l'ayant occupée, les Russes, une fois la paix signée, ont cru devoir de nouveau faire acte de possession en envoyant quatre hommes pour y établir un phare. Là se bornerait l'occupation d'une île, où se trouvaient encore alors soixante Turcs.

Des lettres d'Allemagne annoncent au surplus que les Russes offrent de mettre l'île en sequestre entre les mains des puissances alliées. Une dépêche dit même qu'ils en ont opéré la remise aux Turcs.

Nous espérons que cette affaire n'est pas plus de nature à troubler la paix que la prétendue fortification de Kars par les Russes.

Le *Journal de Constantinople* semble se complaire, depuis quelque temps, à soulever des difficultés qui s'évanouissent presque aussitôt. Il n'est

peut-être pas inutile, d'ailleurs, de faire remarquer que cette feuille n'a pas de caractère officiel.

(Constitutionnel).

L. Boniface.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« S. Exc. le ministre des affaires étrangères a reçu de l'ambassadeur de France à Constantinople la dépêche suivante :

« Thérapia, 9 août 1856.

« Le commandant russe de la ville de Kars a annoncé au gouverneur d'Erzeroum qu'il était prêt à faire remise de la place entre les mains des autorités ottomanes. Anapa est occupée par les Russes. Les habitants se sont enfuis dans la montagne. »

Constantinople, 1^{er} août.
L'escadre de l'amiral Stewarts est partie pour la mer Noire, et y restera jusqu'à ce que la Russie, qui occupe encore Kars et les îles des Serpents, ait rempli les stipulations du congrès. — Havas.

Berlin, 7 août.

On mande de Vienne au journal officiel de Dresde, que la Russie a évacué les îles des Serpents, et que ces îles ont été occupées par les Turcs.

La commission des frontières n'a pas encore pu se mettre d'accord sur la question de l'incorporation de Bolgrade.

L'amiral Napier est arrivé à Berlin. — Havas.

Londres, 9 août. — « Lord Palmerston et le nouvel ambassadeur de Russie sont arrivés à Londres hier.

« Le *Morning-Post* contient un article très-vif contre la Russie, dans lequel il dit que la flotte anglaise, doit retourner dans la mer Noire, en force suffisante. »

Marseille, samedi 9 août. — « Les arrivages de blé sont calmes et le stock augmente.

« Le *Thabor* apporte des nouvelles de Constantinople du 31 juillet.

« Le baron de Talleyrand était arrivé dans cette capitale venant de Bucharest, où un grand banquet avait eu lieu en son honneur.

« Une dépêche a appris que le ministre de la guerre de France donnait aux sœurs de charité 300 lits, ainsi qu'un matériel considérable et des baraquements, afin de servir aux malades de toutes les nations à Constantinople. L'intendant français a vendu de nombreux approvisionnements. Varna est complètement évacué. Un régiment autrichien est arrivé à Craïva.

La légion polonaise revient à Constantinople pour y être licenciée; on assure que les soldats de cette légion travaillent à établir des routes.

L'amiral Stewart est parti, le 29, pour la mer Noire, avec trois bâtiments à vapeur. On assure qu'il croisera près de Balchik jusqu'à la complète évacuation de Kars et la conclusion du différend relatif à l'île des Serpents; on dit aussi que des vapeurs français se joindront dans cette circonstance à la flotille anglaise.

« Un conseil des ministres a été tenu à la Porte et les amiraux anglais ont été invités à y assister. »

— Havas.

Les dernières nouvelles des capitaines-généraux de la Catalogne, annoncent qu'il n'existe plus aucune bande armée dans toute la principauté. Celles qui sont sorties de Barcelone et de Gironne, ou sont entrées en France, ou sont réfugiées dans une partie de l'Aragon. Une de ces bandes, de 200 hommes environ, est entrée à Fraga, mais elle l'a abandonné quelques instants après, vivement poursuivie par une colonne du brigadier Maldonado. Cette petite bande et une autre de 300 hommes, qui est sortie de Saragosse et qui se dirigeait sur Huesca, sont les seules qui troublent encore le repos de l'Espagne; les colonnes qui les poursuivent en auront bientôt fini avec elles.

On n'a pas encore de détails sur ce qui s'est passé dans l'intérieur de Saragosse. On sait seulement que jusqu'à la veille de la reddition de la ville, il n'y avait pas eu de graves désordres. Le jour où les troupes royales ont fait leur entrée à Saragosse, la junte révolutionnaire a publié la proclamation suivante :

« La junte supérieure d'armement et de défense

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

— Eh bien, je puis cependant te donner des nouvelles pour lesquelles tu aurais offert, ce matin, la moitié de ta vie. — Que veux-tu dire?... — Ne désires-tu rien savoir? — Mais...

— N'as-tu pas, cependant, laissé au pays que tu as quitté des êtres bien chers, dont l'absence t'est cruelle, dont le silence te désespère?... — D'où tiens-tu cela?... fit Henry avec un cri.

— Qu'importe, si je le sais... répondit froidement Meryem.

— Et ces êtres dont tu parles...

— Je les connais... — Toi !...

— A travers l'espace je les ai vus.

— C'est impossible!...

— Une jeune fille surtout...

— Elle!... elle!... — Blanche, n'est-ce pas?...

— Oui! oui... parle, continue...

Et Henry joignait les mains, et son regard suppliait se suspendait aux lèvres de Meryem.

Celle-ci fit un mouvement moqueur de la tête...

— Eh bien, dit-elle finement, tu crois donc à ma science maintenant?

— J'y crois, répondit Henry.

— Et tu veux bien m'écouter?

— Oh!... parle!... parle!...

Meryem reprit la main du jeune homme, et examina avec intérêt les linéaments qui s'y croisaient.

— Depuis un an, dit-elle en scandant chacune de ses paroles, tu n'as aucune nouvelle de Blanche.

— C'est vrai.

— Son silence, que rien n'expliquait, t'a fait croire à son indifférence.

— C'est vrai.

— Tu l'accusais de t'avoir oublié, d'avoir cherché, peut-être, dans un nouvel amour, le bonheur qu'elle avait perdu en te quittant.

— Eh bien?...

— Eh bien, Blanche t'aime encore, elle pense toujours à toi; dans quelques jours, tu recevras une lettre d'elle.

— Qui te l'a dit?

Meryem fit une petite moue charmante, fronça le sourcil, et promena un moment son regard sur la plaine environnante.

Puis elle se tourna de nouveau vers Henry :

— Blanche a quitté la Normandie, poursuivit-elle alors sans daigner répondre à la question de son interlocuteur; son père a cru que les distractions d'un voyage changeraient le cours de ses pensées; ou l'a conduite en Allemagne; elle est actuellement en Italie; mais rien n'a pu faire, elle est restée fidèle à ses souvenirs, et, au-

jour d'hui encore, elle t'aime comme aux premiers jours, et elle t'attend.

Pendant que la jeune fille parlait, Henry écoutait avec ravissement: il ne se demandait pas comment elle avait pu connaître l'histoire de ses amours avec Blanche, ni d'où elle tenait tous ces détails; il ne croyait pas à la magie, il n'ajoutait aucune foi aux sortilèges; mais on l'entretenait de Blanche, on l'assurait de son amour, et c'en était assez pour le rendre attentif et heureux.

L'attitude de la Bohémienne changea cependant tout-à-coup; elle s'éloigna rapidement d'Henry, qui l'écoutait encore, bien qu'elle ne parlât plus, et tenta de franchir le cercle des zouaves qui l'entouraient.

Mais il était trop tard: un nouveau personnage venait d'arriver sur le petit monticule, et il marchait droit vers Meryem.

Ce nouvel arrivant était un lieutenant de ronde; celui-là même qui inspirait une si désagréable jalousie à Polyte.

C'était un homme d'une trentaine d'années environ. Depuis dix ans, il faisait la guerre d'Afrique, et il y avait conquis tous ses grades à la pointe de son sabre, il passait d'ailleurs pour un véritable soldat, d'une sévérité inflexible envers ses subordonnés, d'une énergie et d'une bravoure peu communes sur un champ de bataille. En résumé, il était plutôt craint qu'aimé par ses frères d'armes.

(La suite au prochain numéro.)

de la province de Saragosse a terminé son existence. Elle s'était formée sous la noble inspiration de la liberté qu'elle croyait menacée. Elle a maintenu cette ville dans l'ordre le plus admirable, et a travaillé activement à préparer la défense de la place pour le cas où elle serait attaquée. Plus tard, quand elle a su que la nation n'avait pas répondu à sa première commotion et que le cabinet O'Donnell n'allait pas mettre en danger la liberté, mais qu'au contraire il voulait la préserver de ses ennemis avoués, elle a cru de son devoir de ne pas prolonger une lutte stérile et sans objet, et de chercher à sauver l'honneur de Saragosse, d'accord sur ce point avec le nouveau capitaine-général du district. La milice nationale ne sera pas dissoute, mais tous ceux qui ont de la délicatesse et de l'honneur comprendront qu'on ne peut conserver une arme qui s'est levée contre un gouvernement reconnu. La milice nationale de Saragosse ne manquera pas à ce devoir; ceux qui la connaissent peuvent l'assurer. Aujourd'hui, le patriotisme, l'honneur bien entendu, consistent à déposer les armes. La junte donne ce douloureux conseil, et espère que la milice nationale suivra le sort de celle qui été jusqu'à aujourd'hui son guide dans cette courte mais intéressante période de nos révolutions.

» Saragosse, le 31 juillet 1856.

» Le président, FALCON.

» Le secrétaire, EMILIO MIRO. »

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche matin, sur les cinq heures, le ciel s'est couvert, et aussitôt le roulement d'un tonnerre lointain s'est fait entendre. Cet état dura jusqu'à sept heures et demie environ, alors un éclair des plus vifs, accompagné d'une violente détonation, sillonna la nue et la foudre tomba sur une maison de la rue Beaufort. Les habitants en ont été quitte pour la peur, le fluide a borné ses ravages à détacher une pierre de l'angle de la cheminée, et à disparu sans laisser d'autres traces de son passage. Après cette décharge, les nuages se sont dispersés et le soleil a reparu aussi chaud et aussi brûlant que la semaine dernière.

Vendredi et samedi il était tombé, à plusieurs reprises, une pluie fine et bienfaisante qui n'a pas duré assez longtemps pour les diverses récoltes encore en terre.

Les distributions de prix vont remplir agréablement pour les familles, cette semaine et la suivante: hier a eu lieu celle du Collège.

La réunion, cette année comme toujours, a été nombreuse; malgré une chaleur tropicale, la salle était comble. — Qui ne serait heureux en effet de prendre part au bonheur, à la joie des familles, à celle surtout des mères, qui trouvent dans ce premier triomphe de leurs enfants, une si douce récompense à leur vie de sacrifice!

M. le Principal, de son côté, n'avait rien négligé pour donner à cette solennité tout l'éclat, toute la pompe qu'elle comporte; la salle était ornée avec simplicité, mais avec un goût parfait.

A une heure précise, M. le Sous-Préfet, MM. les Adjoints, M. le Président et M. le Procureur impérial, MM. les Curés de la ville et beaucoup d'autres notabilités firent leur entrée dans la salle.

La musique du collège a tout aussitôt exécuté une brillante symphonie avec une précision, une justesse qu'on admirerait dans une musique composée de vrais artistes.

Puis, quand toutes les autorités eurent occupé les places qui leur étaient réservées, M. Boré, professeur de 3^e, a pris la parole. Il a dit l'importance des études littéraires, et expliqué que dans l'étude du grec et du latin le corps enseignant ne se proposait pas seulement de donner à la jeunesse l'intelligence des auteurs, mais encore, mais surtout de former son esprit et son cœur, en lui mettant sans cesse sous les yeux les beaux exemples, les nobles pensées des anciens. Ce discours, correctement écrit, a été écouté avec une grande attention et favorablement accueilli.

M. le Principal est venu ensuite adresser aux élèves ces paternels conseils qu'on n'oublie jamais parce qu'on sait qu'ils partent d'un cœur ami. Il leur a témoigné d'abord combien il était heureux de pouvoir leur dire qu'ils avaient bien mérité de leurs maîtres; cette conduite le remplit d'espérances, il est sûr qu'ils n'oublieront jamais les leçons qu'ils ont reçues, qu'ils resteront à jamais attachés aux devoirs qu'imposent la Religion et la Société, devoirs qui font seuls le bonheur de l'homme. — Ces quelques mots, que nous aurions été heureux de reproduire textuellement, prononcés avec l'expression d'une conviction profonde et d'une amitié sincère, ont produit sur l'assemblée une vive impression et ont été couverts d'applaudissements.

M. le Sous-Préfet s'est ensuite avancé, et, avec cette parole sympathique, cet entrain, ce tact que nous lui connaissons, il a dit les quelques paroles qui suivent, aussi vivement senties que chaleureusement exprimées :

« Jeunes élèves,

Les couronnes attendent vos fronts. Vous n'êtes pas plus impatients de les recevoir que nous de vous les distribuer. Il nous en coûte donc de retarder votre bonheur; mais l'heure qui marque le triomphe des uns, marquant aussi les revers des autres, ne devons-nous pas des consolations à ceux-ci, comme à ceux-là des récompenses? Ne devons-nous pas des conseils à tous?

Oublions cette parole orgueilleuse et pleine de mépris: *Vix victis!* et remplaçons-la par ces mots plus généreux de notre langue française: *Respect aux vaincus!* car il y a parfois du mérite dans la défaite, et le vaincu d'aujourd'hui peut devenir le vainqueur du lendemain.

Le premier entre tous les éléments de succès, mes amis, c'est le courage. Le courage est la qualité distinctive de l'homme de cœur. Chez les Latins, il était en si grand honneur qu'on lui donnait le même nom qu'à la vertu, et le mot *vir*, dérivé de *virtus*, fut créé pour qualifier le citoyen qui s'illustrait par son mérite.

Le courage ne se montre pas seulement sur les champs de bataille. Il se manifeste aussi dans la vie civile. Ami de la jeunesse, il se tient à ses côtés, toujours prêt à se donner à elle. Dans toutes les phases, dans toutes les conditions de notre existence, il nous sourit et nous invite. A nous de le saisir, de nous l'approprier. Une fois dans le cœur, il nous remue, nous grandit, nous exalte au point de nous faire accomplir des prodiges. Par lui, les hommes deviennent des héros; dans l'antiquité, il enfanta les demi-dieux.

La lumière de la vérité ayant dissipé les erreurs du paganisme, les dignités célestes se sont évaporées, mais la terre a toujours ses héros, et c'est une louable ambition de chercher à en augmenter le nombre. Sans aspirer à tant de gloire peut-être, vous avez, jeunes gens, un avenir à préparer, et déjà des combats à soutenir. Armez-vous donc tout d'abord de l'arme la mieux trempée, le courage. Avec elle, vous défiez les ennemis qui assiègent la jeunesse. Sur les bancs de vos classes, la paresse vient-elle à s'emparer de votre esprit? Aussitôt, vous faites appel à votre courage, et la paresse est vaincue. Entre un plaisir et un devoir les circonstances vous ont-elles placés? Il vous en coûte, sans doute, de choisir le devoir, de sacrifier le plaisir? Mais quel contentement intérieur n'éprouvez-vous pas dans votre victoire? Ah! combien il en faut du courage dans la lutte perpétuelle de l'âme avec les passions? Combien elle est nécessaire, cette vertu, pour supporter l'adversité, pour régler sa vie et ses mœurs, pour braver le respect humain, pour être en paix avec soi-même, en un mot, pour être digne de Dieu. Le courage! oui, il en faut beaucoup pour faire le bien, puisqu'il en faut même quelquefois pour accomplir le mal.

Jeunes élèves, la vue de ces livres, de ces couronnes, prouve que le courage ne vous a pas manqué dans le cours de vos études. S'il a fait défaut à quelques-uns, que dis-je? s'ils l'ont repoussé, car le courage ne s'éloigne que de ceux qui le chassent, qu'ils se hâtent donc de le rappeler! Il reviendra vers eux, et, en récompense de l'hospitalité qu'ils lui auront donnée, il transformera tout leur être. De faibles ils deviendront forts; d'ignorants et de dissipés, érudits et posés. A cette même place marquée par leur défaite, ils verront la victoire veiller au-devant d'eux avec ses lauriers, et les vainqueurs de la veille, leurs rivaux aujourd'hui, applaudir les premiers à leur triomphe. Rentrés dans leurs familles, au lieu du front assombri du père, du regard attristé de la mère, ils contempleront la joie sur leurs visages, ils sentiront leurs douces étreintes, ils entendront le concert de leurs éloges, et là encore, ils sauront trouver le courage nécessaire pour se mettre en garde contre les exagérations de la tendresse; aussi bien l'humilité dans la victoire est comme un parfum qui en double le prix et la rend agréable à Dieu.

Plus tard, jeunes élèves, au sortir de ce collège où, sous l'inspiration de vos dignes maîtres, vous prélevez au choix d'une carrière, et à l'accomplissement de hautes destinées peut-être; plus tard, dis-je, vous sentirez mieux encore l'influence du courage sur les actes de la vie. Vous comprendrez que fonctionnaires, commerçants, industriels, artisans ou soldats, quoi que vous deveniez, vous ne serez hommes, *viri*, suivant l'expression latine, qu'autant que vous aurez été courageux.

Les exemples de courage ne manquent pas à vos souvenirs, ils ne manqueront pas davantage à votre

émulation. Sans aller les puiser dans les fastes de l'antiquité, interrogez l'histoire de votre pays. Ne cherchez point la page; ouvrez le livre au hasard, chaque feuillet est capable de vous répondre. Voulez-vous des exemples plus récents, demandez-les à la colline de l'Alma, à la plaine d'Inkermann, aux ruines de Sébastopol! elles vous citeront parmi les braves des jeunes gens de votre ville même, et vous vous rappellerez avec fierté qu'il y a peu d'années encore, ils étaient assis sur les bancs que vous occupez aujourd'hui.

Courage donc, mes amis, l'Empereur vous regarde, la Patrie vous attend. Vous êtes ses plus chers enfants, efforcez-vous de devenir ses meilleurs citoyens. Vous y réussirez par le travail, la persévérance et le dévouement. Ce sont les fruits du courage, ne les dédaignez pas. La Providence n'en a pas fait mûrir de plus doux sur la terre pour l'honneur de l'homme, et pour la gloire de sa patrie.

Il a ensuite été procédé à la distribution des prix. A de courts intervalles, la musique du collège a exécuté divers morceaux d'une véritable difficulté, avec un ensemble et un talent remarquables.

NOMS DES LAURÉATS.

PRIX D'HONNEUR. — *Discours français.* — Gustave Le Blaye.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Emile Goizet, Charles Denieau, Frédéric Ratouis, Louis Perdoux, Paul Bugnet, Aristide Simon, Emile Taillebois, Jules Bonnemère, Alfred Sergé.

CLASSE DE LOGIQUE. — *Excellence du 1^{er} semestre* (Section des Lettres). — Armand Loiseleur, Gustave Godard.

2^e semestre (Section des Lettres). — *Dissertation française.* — Emile Goizet, Ernest Mahé.

Dissertation latine. — Emile Goizet, Gustave Godard.

1^{er} et 2^e semestres (Section des Sciences). — Adolphe Diguët.

CLASSE DE RHÉTORIQUE. — *Excellence* (Section des Sciences). — Gustave Le Blaye.

1^{er} et 2^e semestres (Section des Sciences). — Jules Latouche.

Vers latins et discours latin (Section des Lettres). — Anatole Verrier.

Version grecque (Section des Lettres). — Anatole Verrier.

Chimie. — *Histoire naturelle* (Section des Lettres). — Gustave Le Blaye.

Mathématiques. — *Physique et chimie* (Section des Sciences). — Jules Latouche.

Version latine (Les 2 sections réunies). — Gustave Le Blaye.

Histoire et géographie (Les 2 sections réunies). — Léon Lajousse.

Récitation intelligente (Les 2 sections réunies). — Gustave Le Blaye.

Langues vivantes (Anglais et Allemand). — Anatole Verrier.

CLASSE DE SECONDE. — *Excellence du 1^{er} semestre* (Section des Lettres). — Charles Denieau.

Excellence (Section des Sciences). — Lucien Delvaux, Alphonse Normandine.

Narration française (Les 2 sections réunies). — Albert Chevalier, Charles Denieau.

Vers latins. — *Narration latine et thème latin* (Section des Lettres). — Charles Denieau, Jules Picherit.

Langue grecque (Section des Lettres). — Charles Denieau.

Version latine (Les 2 sections réunies). — Albert Chevalier, Charles Denieau.

Physique et chimie (Section des Sciences). — Lucien Delvaux, Emile Deperrière, Paul Perrault.

Chimie et histoire naturelle (Section des Lettres). — Charles Denieau, Urbain Langlois.

Mathématiques (Section des Sciences). — Frédéric Bonniol, Emile Deperrière.

Histoire et géographie (Les 2 sections réunies). — Lucien Delvaux, Auguste Renard.

Récitation intelligente (Section des Lettres). — Jules Picherit.

Section des sciences. — Arthur Vidal, Lucien Delvaux.

Langues vivantes (Anglais et Allemand). — (Anglais) Charles Denieau, Arthur Vidal. — (Allemand) Lucien Delvaux, Albert Chevalier.

CLASSE DE TROISIÈME. — *Excellence du 1^{er} semestre* (Section unique des Sciences). — Edouard Tasse, Frédéric Ratouis.

Narration française. — Henri Lehoux, Edouard Tasse.

Version latine. — Henri Lehoux, Arthur Moricet.

Physique et chimie. — Edouard Tasse.

Mathématiques. — Alfred Rossignol.

Histoire et géographie. — Alfred Rossignol, Edouard Tasse.

Récitation intelligente. — Alfred Rossignol.
Langues vivantes (Anglais et Allemand). — (Anglais) Frédéric Ratouis. — (Allemand) Henri Lehoux.

CLASSE DE QUATRIÈME. — Excellence du 1^{er} semestre. — Alfred Chudeau, Paul Bugnet.

Thème latin. — Gustave Rouët, Aristide Simon.

Langue grecque. — Gustave Rouët, Julien Sanzay.

Grammaire comparée. — Julien Sanzay, Alfred Chudeau.

Version latine. — Henri Guéret, Paul Bugnet.

Arithmétique et notions de géométrie. — Paul Bugnet, Aristide Simon.

Histoire et géographie. — Julien Sanzay, Henri Roland.

Récitation intelligente. — Julien Sanzay, Henri Guéret.

CLASSE DE CINQUIÈME. — Excellence. — Jules Bonnemère, Henri Roland.

Thème latin. — Jules Bonnemère, Emile Thiffoine.

Langue française. — Jules Bonnemère, Emile Thiffoine.

Langue grecque. — Jules Bonnemère, Emile Thiffoine.

Version latine. — Jules Bonnemère, Félix Angibault.

Arithmétique. — Jules Bonnemère, Edgard de Saint-Bazile.

Histoire et géographie. — Jules Bonnemère, Emile Thiffoine.

Récitation intelligente. — Jules Bonnemère, Emile Thiffoine.

CLASSE DE SIXIÈME. — Excellence. — Edouard Joly, Georges Servain.

Thème latin. — Edouard Joly, Georges Servain.

Langue française. — Georges Servain, Edouard Joly.

Langue grecque. — Albert Bourdon, Edouard Joly.

Version latine. — Edouard Joly, Georges Servain.

Arithmétique. — Edouard Joly, Henri Thiffoine.

Histoire et géographie. — Georges Servain, Albert Bourdon.

Récitation intelligente. — Albert Bourdon, Georges Servain.

Écriture. — Arthur Latham, Albert Bourdon.

CLASSE DE SEPTIÈME. — Excellence. — Emile Proust, Auguste Fournée.

Langue française. — Raoul Boissier, Charles Majesté.

Langue latine. — Charles Majesté, Raoul Boissier.

Arithmétique et principes de dessin linéaire. — Emile Pelletier, Emile Proust.

Histoire. — Raoul Boissier, Emile Proust.

Géographie. — Emile Proust, Raoul Boissier.

Récitation intelligente. — Emile Proust, Charles Majesté.

Écriture. — Emile Pelletier, Georges Morin.

CLASSE DE HUITIÈME. — 1^{re} Division. — Excellence. — Eugène Ménier, Gilbert Baudot.

Lecture. — Ménier Eugène, Eugène Bersoullé.

Écriture et tenue des cahiers. — Ernest Roland, Eugène Buleau.

Langue française. — Eugène Ménier, Eugène Buleau.

Calcul. — Eugène Buleau, Eugène Ménier.

Histoire. — Ernest Roland, Gustave Dillay.

Géographie. — Eugène Ménier, Eugène Dillay.

Récitation intelligente. — Eugène Ménier, Eugène Buleau.

Deuxième division. — Excellence. — Albert Laurent, Paul Bodin.

Lecture. — 1^{re} Section. — Albert Laurent, Paul Bodin.

Deuxième section. — Paul Rivaud, Raoul Sevin.

Écriture et tenue des cahiers. — Paul Bodin, Fernand Bersoullé.

Langue française. — Paul Huard, Albert Laurent.

Histoire. — Paul Bodin, Paul Huard.

Géographie. — Paul Bodin, Alphonse Sergé.

Récitation intelligente. — Paul Bodin, Albert Laurent.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE. — Premier cours. — Excellence 1^{er} semestre. — Alfred Rousteaux, Arsène Levennier.

Gammaire et Style. — Alfred Rousteaux, Gustave Maupoint.

Mathématiques usuelles et appliquées. — Arpentage. — Pierre Brunet, Alfred Rousteaux.

Physique. — Chimie. — Histoire naturelle. — Paul Clémenceau, Gustave Maupoint.

Histoire et géographie. — Alfred Rousteaux, Charles Sartoris.

Récitation intelligente. — Gustave Maupoint, Alfred Rousteaux.

Langue anglaise. — Victor Fischer, Lucien Cosnard.

Dessin linéaire. — Écriture et tenue des Livres. — Charles Sartoris, Paul Clémenceau, Edmond Grellet.

Deuxième cours. — Excellence 1^{er} semestre. — Alexandre Voland, Désiré Bojanot.

Grammaire et style. — Tom Powel, Désiré Bojanot.

Mathématiques usuelles. — Arpentage. — Tom Powel, Désiré Bojanot.

Histoire et géographie. — Désiré Bojanot, Charles Terrien.

Récitation intelligente. — Lucien Colonnier, Désiré Bojanot.

Langue anglaise. — Lucien Colonnier, Clément Brossard.

Écriture et tenue des livres. — Jean Berger, Charles Montais.

Dessin linéaire. — Louis Fraimbault, Prosper Sanzay.

Troisième cours. — Excellence 1^{er} semestre. — Alfred Sergé, Camille Pasquier.

Langue française. — Prosper Sanzay, Camille Pasquier.

Arithmétique. — Emile Taillebois, Camille Pasquier.

Histoire et Géographie. — Camille Pasquier, Camille Gasnault.

Récitation intelligente. — Emile Taillebois, Camille Pasquier.

Langue anglaise. — Alfred Sergé, Louis Fraimbault.

Écriture et tenue des livres. — Charles Guy, Camille Pasquier.

Dessin linéaire. — Emile Taillebois, Camille Pasquier.

DESSIN. — Première division. — Urbain Langlois, Lucien Delvaux.

Deuxième division. — Albert Larivière, Georges Bouchard.

MUSIQUE SOLFÈGE. — Première division. — Aristide Simon, Emile Taillebois.

Deuxième division. — Georges Berger, Georges Morin.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — Première division. — (Flûtes et clarinettes.) — Lucien Cosnard, Alfred Rousteaux, Alexandre Voland.

Deuxième division. — (Cornets.) — Edmond Charbonneau, Edouard Tasse, Théodule Hurtault.

Troisième division. — (Cors, trombones et saxhorn.) — Georges Bouchard, Jules Picherit, Frédéric Bonniol.

PRIX PARTICULIERS. — Classe supérieure. — Auguste Renard.

CLASSES DE GRAMMAIRE. — Félix Angibault, Jules Bonnemère, Albert Bourdon, Firmin Bridier, Paul Bugnet, Robert Lehoux, Henri Roland, Gustave Rouët, Georges Servain, Emile Thiffoine.

Classes élémentaires. — Paul Bodin, Raoul Boissier, Edouard Joly, Eugène Ménier, Emile Proust.

Classe primaire supérieure. — Camille Pasquier, Tom Powel, Alfred Rousteaux.

Nous ne devons pas omettre de constater que trois élèves se sont présentés aux examens du Baccalauréat, et qu'ils ont tous trois subi avec distinction ces difficiles épreuves et reçu leur diplôme.

Autel de Notre-Dame-des-Ardilliers.

(Suite.)

Tel est le plan créé, exécuté par M. l'Abbé Choyer. Mais nous nous apercevons que nous avons fait une omission grave. Au-dessus de la croix, le Saint-Esprit est représenté sous la forme d'une colombe qui projette de tous côtés des rayons. Est-ce un hors-d'œuvre, un symbole placé là sans signification, pour remplir un vide qui restait dans le plan ? Non. Le Saint-Esprit qui avait conduit Jésus dans le désert, pour qu'il y fût tenté par le démon, l'a aussi conduit à la croix, pour qu'il y mourût. Puis, c'est sur le Calvaire que la charité de Dieu apparaît au monde ; c'est là que le Saint-Esprit vient la prendre, pour en faire, selon l'expression de l'Apôtre, la diffusion dans les cœurs disposés à la recevoir.

Tel est, disions-nous, le plan de cet Autel. Instruire, toucher et plaire est sans doute le but de l'art. Il peut lui être permis, lorsqu'il s'exerce sur un sujet profane, de se borner à plaire ; mais il doit, avant tout, instruire et toucher quand il s'applique à un sujet religieux. Il ne doit même alors chercher à plaire, que pour mieux instruire, que pour émuouvoir plus profondément les cœurs. M. Choyer l'a compris, comme on pourrait l'attendre d'un prêtre. Il peut dire de son art ce que saint Paul disait du ministère de la parole : *Nous ne ressemblons pas à tant d'autres qui profanent le don que le Ciel leur a fait.*

Mais, s'il a su trouver des motifs aussi instructifs et aussi touchants, a-t-il su les exprimer de manière à plaire ? Le public paraît le penser ; nous le pensons avec lui. Si maintenant on nous demande ce qui nous plaît dans cette œuvre ? Nous ne savons guère le dire : Nous allons cependant essayer. Ce qui nous plaît, c'est la disposition, le naturel, l'expression, la variété.

Nous aurions besoin d'être, avec notre lecteur, au pied de l'Autel même, pour lui faire remarquer comme chaque personnage, chaque objet est bien à sa place, comme tout l'espace se trouve rempli, et sans confusion. Il y avait cependant quelque difficulté à grouper sept personnages dans l'espace que laissait le rocher, déjà en partie couvert par le lincoln et la tunique. Nous ferions observer aussi que rien n'est forcé, ni dans la pose si variée des personnages, ni dans l'expression des figures. La plupart expriment la tristesse mais, avec des nuances qui ne sont pas moins variées que les poses.

Saint Paul et saint Jean aux avant-corps de l'Autel ne sont pas représentés assistant au douloureux mystère. S'ils l'envisagent, c'est uniquement pour en déduire les conséquences qu'ils enseignent aux chrétiens ; aussi ce n'est pas la tristesse, mais le zèle et l'autorité apostolique qu'ils expriment, avec la physionomie que la tradition donne à chacun d'eux. Il n'y a encore qu'une légère teinte de tristesse sur la figure des deux Anges placés au sommet de l'Autel, pour révéler au monde que le Père éternel a fait lui-même le sacrifice de son fils. (La suite au prochain numéro.)

Pour la chronique locale : P.-M.-E. GODET.

Préfecture de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION de la fourniture de 15,000 quintaux métriques de charbon de terre.

Le samedi 30 août courant, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de la fourniture de 15,000 quintaux métriques de charbon de terre gros et moyen, de Commentry ou de toute autre provenance, à livrer à la régie de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Préfecture de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION de 500 stères de bois de chauffage.

Le samedi 30 août courant, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de la fourniture de 500 stères de bois de chauffage, pour le service de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (troisième division, deuxième bureau), au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Marché de Saumur du 9 Août.

Froment (hec. de 77 k.) 51 48	Graine de luzerne. —
2 ^e qualité, de 74 k. 50 25	— de colza . . . 28 —
Seigle 18 —	— de lin . . . 25 —
Orge 15 60	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . —
Avoine (entrée) . . . 8 50	— cassées (30 k.) 90 —
Fèves 20 —	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1855. 120 —
Pois blancs 28 —	— 2 ^e — . . . 100 —
— rouges 28 —	— 3 ^e — . . . 90 —
— verts —	— de Chinon. . . 110 —
Cire jaune (30 kil) . 160 —	— de Bourgueil . 120 —
Huile de noix ordin. 110 —	Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1855 100 —
— de chenevis. . . 60 —	Luzerne. 70 —
— de lin. 58 —	Graine de trèfle. 53 —
Paille hors barrière. —	
Foin 1855. id —	

BOURSE DU 9 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 70 55.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 25.

BOURSE DU 11 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 70
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

PURGE

des hypothèques légales.

Suivant contrat passé devant M^e Cesbron et son collègue, notaires à Doué, arrondissement de Saumur, le quinze juillet mil huit cent cinquante-six, enregistré le vingt-un même mois,

M. François-Juste Collet aîné, négociant, demeurant à Nantes, rue Gresset, n^o 5.

A vendu, cédé et transporté, avec promesse de toutes garanties de fait et de droit,

A M. Eugène Gigot, propriétaire, et à M^{me} Jeanne-Louise Touret, son épouse, demeurant bourg et commune de Soulangier, tous deux présents au contrat, qui ont accepté solidairement, M^{me} Gigot avec l'autorisation de son mari.

DÉSIGNATION.

1^o Les fours à chaux de Minières, situés commune de Soulangier, composés de quatre fours, une petite maison d'exploitation, située auprès de la grande route, une pièce de terre dans laquelle on a extrait de la pierre, le tout dans un ensemble compris sous le numéro 255 de la section B du plan cadastral, contenant environ deux hectares trente ares quatre vingt-douze centiares, joint au nord la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, Barrault et Vaslin, au levant et au couchant Renou, et au midi le chemin de la Levée. — La pièce ci-dessus désignée doit un passage de trois mètres de largeur aux co-acquéreurs de la pièce de la Champagne.

2^o Une pièce de terre, située au canton de la Champagne, commune de Soulangier, contenant environ soixante-trois ares vingt-quatre centiares, comprise sous les numéros 255, 256, 262 et 263 de la section B, joignant au nord M. Guyon père, chemin d'exploitation entre, au levant la veuve Beaumont, au midi le chemin de la Levée, au couchant Renou.

3^o Une pièce de terre, nommée la pièce des Amandiers, située même commune, contenant environ quatre-vingt-quatre ares, comprise sous le numéro 92, section B du plan cadastral, joignant au levant Thomas Villiers et Jannault, au nord M. Touret, au midi la route de Saumur aux Sables, et au couchant Renou et autres.

4^o Un morceau de terre, nommé pièce de la Fuye, situé au même lieu, compris sous le numéro 126 de la même section, contenant environ six ares, joignant au nord Thomas Villiers, chemin d'exploitation entre, au midi la grande route, et au couchant Jannault.

5^o Une pièce de terre, nommée pièce de la Mine, contenant quatre-vingt-huit ares, située commune de Soulangier, comprise au plan cadastral sous les numéros 861, 862 et 863 de la section C, joignant au nord le chemin de la Levée, au midi Davy, Vaslin, Touret et autres, au levant Marcadeux, au couchant Jolivet et les héritiers Genevais.

Une Maison et dépendances existant sur partie de cette pièce de terre, consistant en : trois chambres basses, trois chambres hautes, grenier au-dessus, écurie, hangar et puits à eau.

Il est expliqué au contrat qu'il existe au levant de cette pièce de terre une butte de déblai, dont M. Collet s'est fait la réserve.

La portion réservée devant être limitée par une ligne droite partant du fossé qui sépare cette pièce de la vigne, appartenant au sieur Marcadeux, pour aller rendre à la borne qui sépare vers couchant les deux

parcelles des sieurs Gasnault et Vaslin Touret.

6^o Un petit morceau de terre, situé au canton du Peigne, commune de Soulangier, contenant environ quinze ares, figurant au plan cadastral sous le numéro 818 de la section C, joignant au nord les héritiers Antoine Gasnault, au levant le chemin des Empineaux, au couchant Gauthier, au midi un chemin.

Tous ces immeubles ont été vendus ainsi qu'ils se constituent avec tout ce qui en dépend, sous la seule réserve ci-dessus exprimée, M. Collet ayant entendu comprendre dans ladite vente tous les immeubles par destination en servant à l'exploitation des fours à chaux, mais sans aucune garantie pour les contenances sus-indiquées, le plus ou le moins, quand bien même cette différence excéderait un vingtième, devant tourner au profit ou à la perte des acquéreurs, sans recours.

JOUISSANCE.

Il a été stipulé audit contrat de vente que les acquéreurs entreraient en jouissance et auraient la propriété des biens vendus, à partir du jour même de ce contrat.

CONDITIONS.

Ladite vente a été faite à la charge par les acquéreurs :

1^o de souffrir les servitudes passives pouvant grever les biens vendus, sauf à jouir de celles actives, le tout à leurs risques et périls ;

2^o De prendre lesdits biens dans l'état où ils se trouvaient au jour de la vente, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit ;

3^o De payer les contributions de toute nature mises ou à mettre sur lesdits biens à partir du premier janvier 1856 ;

4^o De payer aussi les frais de patente de la présente année, s'élevant à cent dix-huit francs soixante-treize centimes ;

5^o Et de payer les frais et droits des présentes et de tous accessoires.

PRIX.

En outre, cette vente a été faite moyennant le prix de vingt mille francs que les acquéreurs ont payé à M. Collet, en deux billets de dix mille francs chacun, payables à Nantes, en la demeure de M. Collet, et à son ordre, les seize et dix-sept novembre prochain, sans intérêt.

PROPRIÉTÉ.

Les précédents propriétaires des biens vendus, dénommés audit contrat, sont :

1^o M. Louis-Auguste Heurtaux, avocat, demeurant à Nantes ; — 2^o M. Jean-Adolphe Ollivier, propriétaire, demeurant à Doué ; — 3^o M. Gustave Ollivier, propriétaire, demeurant à Angers ; — 3^o M. René Barrault, cultivateur, demeurant au moulin des Conillères, commune de Soulangier ; — 5^o M^{me} Marie Dron, épouse du sieur Barrault, demeurant avec lui ; — 6^o Les Hospices d'Angers ; 7^o François Foucher, cultivateur, demeurant commune de Soulangier ; — 8^o Jacques Quimbert, cloutier, demeurant à Doué ; — 9^o M^{me} Marie Simonelle, épouse du sieur Quimbert, demeurant avec lui ; — 10^o Pierre Boisblet, cultivateur, demeurant commune de Soulangier ; — 11^o M. Alexandre Lepôt, propriétaire, demeurant à Nantes ; — et M. Praxille-Henri Poulet de Limelle, propriétaire.

Suivant acte, sous seing privé, en date du deux août mil huit cent cinquante-six, enregistré à Doué le huit août suivant, folio deux, recto, case sept, aux droits de quatre francs quatre-vingts centimes, déposé en l'étude de M^e Cesbron, notaire à Doué, le sept dudit mois d'août, la dame Marie Lepôt, épouse de Fran-

çois-Juste Collet, autorisée de celui-ci, Eugène Collet, et Louise Lepôt, son épouse, Henri Lepôt, et Lise Gouté, sa femme, tous demeurant à Nantes, ont ratifié le contrat de vente dont l'extrait précède.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens immeubles ci-dessus désignés, vendus par M. Collet à M. et M^{me} Gigot, lesdits acquéreurs ont fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé audit greffe le huit août mil huit cent cinquante-six, enregistré, et, par exploit de Guéria, huissier à Saumur, en date du douze août mil huit cent cinquante-six, aussi enregistré, ils ont fait signifier et notifier ce dépôt à M. Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur ;

Avec déclaration que ladite notification lui était faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'il ait à réquerir dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales que de droit, sous peine d'être forclos et de voir les biens dont s'agit passer aux acquéreurs libres de toutes charges pour raison d'hypothèques de cette nature.

Et, en outre, avec déclaration à M. le Procureur impérial que ceux du chef desquels ils pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de M. et M^{me} Gigot, ceux-ci feront publier ladite notification dans les termes voulus par la loi.

Pour cette poursuite de purge, M. et M^{me} Gigot ont constitué M. Chedeau, avoué à Saumur.

Fait à Saumur, le douze août mil huit cent cinquante-six. CHEDEAU.

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

De meubles et marchandises neuves, autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, du 28 juillet 1856.

Le mardi 19 août 1856, à midi, et jours suivants, au domicile de M^{lle} Paquita Dedolandi, marchande de modes et de lingerie, rue du Portail-Louis, à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères publiques, des objets dont le détail suit :

Marchandises neuves : Rubans, Dentelles, Tulles, Bonnets garnis et autres, Manches confectionnées, Cols, Blondes, Mousseline, Devants de chemises, Broderies, etc., etc.

Meubles : comptoir, glaces, buffet, tables, casiers, batterie de cuisine, vaisselle, lits complets, fauteuils, chaises garnies, guéridons, tapis, rideaux, secrétaires, lampes, candélabres, linges et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, et 5 centimes par franc en sus de l'adjudication. (488)

On demande un JEUNE HOMME, pouvant remplir l'emploi de 1^{er} clerc, dans une étude de notaire d'un chef-lieu d'arrondissement du département d'Indre-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, dernièrement occupée par M. d'Aore, située à Saumur, rue de la Chonetterie, avec cour, jardin et servitudes ; cette maison vient d'être réparée et parfaitement décorée. (401)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, dépendant de la succession de M. Guillemard, et joignant d'un côté la maison de M. Folle, d'autre côté celle de M.

Cette Maison consiste en : salon, salle à manger, chambres à coucher et salle de bain, au rez-de-chaussée ; chambres et cabinets, au 1^{er} étage ; greniers, cuisine et caves, lingerie, remise, bûcher et vaste jardin. (429)

REMISES ET ÉCURIES

Rue Dailly,

A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser à M. ROUSSEAU. (486)

MAISON A VENDRE

Située rue Dailly, n^o 18.

S'adresser à M. ROUSSEAU, propriétaire. (484)

A VENDRE

OU A LOUER

1^o Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2^o Belle MAISON, au Pont-Fouchar, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchar, avec jardin affilé d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment ; le tout contenant 2 hectares. S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON,

Sise rue des Basses-Perrières, n^o 10

S'adresser à M^{me} V^e PETIT ou à M. TERRIEN. (476)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX.

BATEAUX A VAPEUR ENTRE NANTES ET TOURS

Passage tous les matins à 9 heures.

S'adresser chez M^{me} veuve ROBIN-PROUTIERE, place de l'Hôtel-de-Ville.